

Luxembourg, le 18 SEP. 2020



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Ministère de la Mobilité et des Travaux
publics
Département des travaux publics
4, place de l'Europe
L-2940 Luxembourg

N/Réf.: 96803

V/Réf.: 258257 / 043793 Réf.APC : 20200921

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre requête du 28 juillet 2020 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage d'un arbre sur le territoire de la commune de TANDEL: section FD de BETTEL, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur le territoire de la commune de Tandel, section FD de Bettel, le long de la N10 entre Bettel en direction de Vianden, conformément à la demande.
2. L'abattage se limitera à 1 arbre.
3. Les travaux d'abattage se feront entre le 1^{er} octobre et fin février.
4. L'arbre à abattre sera marqué au préalable du marteau de l'Etat par le préposé de la nature et des forêts (M. André Jo, tél : 621 202 100) qui sera averti avant le commencement des travaux d'abattage.
5. L'arbre sera remplacé sur place par 1 sujet haute-tige d'essence feuillue autochtone pour le 31 décembre 2021 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
6. En cas de reprise moindre de la plantation, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.
7. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable



Carmen Weisgerber
Conseillère

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de TANDEL